

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par un projet règlement ayant pour objet de bonifier le texte de l'article 4.3.2.3 du plan d'urbanisme traitant des équipements d'assainissement des eaux usées municipales afin de faire mention des conclusions de l'étude de caractérisation des odeurs réalisée par AtmoDC en 2024.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint- Alban a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Premier projet de Règlement URB-01.06 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin de préciser les mesures de protection prescrites à proximité des équipements d'assainissement des eaux usées municipales.
- 2. Le projet de règlement énuméré ci-dessus sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 10 février 2025 à 19 h 15, au Centre communautaire Fernand-Marcotte situé au 179, rue principale à Saint-Alban. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Alban, ce 16 janvier 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 16 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 16 janvier 2025.

Mélodie Couture-Montmeny,

Directrice générale et greffière-trésorière

UTO